



BRUNSWICK EXPLORATION ANNONCE DES PLACEMENT PRIVÉS SANS COURTIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 2,64 MILLIONS \$

Montréal, Québec – le 17 novembre 2020 – Brunswick Exploration inc. («Brunswick» ou la «société») (TSX-V: KMT) est heureuse d'annoncer des placements privés sans courtier d'un maximum de 2,64 millions \$, consistant en (i) 5,000,000 unités de la société (chacune, une «unité») au prix de 0,22 \$ l'unité, pour un produit brut maximal de 1,1 million \$ et (ii) 7 000 000 d'actions accréditatives canadiennes de la société (les «actions accréditatives»), au prix de 0,22 \$ l'action accréditive, pour un produit brut d'au plus 1,54 million \$ (collectivement, les «placements privés»).

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (chacune, une «**action ordinaire**») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la société (chaque bon de souscription entier, un «**bon de souscription**»). Chaque bon de souscription donnera le droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,28 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture des placements privés.

Le produit net des placements privés sera utilisé pour l'exploration de propriétés situées au Nouveau-Brunswick (1,54 million \$) ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise (1,1 million \$).

Les placements privés sont offerts aux investisseurs qualifiés et aux actionnaires existants de la société, sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous, afin de garantir que tous les actionnaires puissent avoir la possibilité de participer.

La société prévoit compléter les placements privés vers le 18 décembre 2020 ou à toute autre date qu'elle déterminera. Les placements privés sont conditionnels à l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les titres à émettre dans le cadre des placements privés feront l'objet d'une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date de clôture des placements privés, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Informations supplémentaires pour les porteurs existants se fondant sur la dispense pour placement de titres auprès des porteurs existants

Les actionnaires inscrits de la société au 17 novembre 2020 (la «**date de clôture des registres**»), qui ne sont pas des investisseurs qualifiés, sont admissibles à participer aux placements privés en vertu de la «dispense des porteurs existants», offerte en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. La dispense des porteurs existants limite un actionnaire à un investissement maximal de 15 000 \$ sur une période de 12 mois à compter de la date de clôture des registres, à moins que l'actionnaire n'ait obtenu des conseils sur la pertinence de l'investissement et, si l'actionnaire réside dans une juridiction du Canada, ces conseils ont été obtenus d'une personne inscrite à titre de courtier en placement dans le territoire. Toute personne qui devient actionnaire de la société après la date de clôture des registres n'est pas autorisée à participer aux placements privés au moyen de la dispense de porteurs existants, mais d'autres dispenses peuvent être

disponibles. Les investisseurs non qualifiés qui sont devenus actionnaires après la date de clôture des registres devraient consulter leurs conseillers professionnels lorsqu'ils remplissent leur convention de souscription pour s'assurer qu'ils utilisent la dispense appropriée. La société confirme que tous les faits importants ou changements importants au sujet de la société ont été rendus publics.

Les placements privés sont soumis à une souscription minimale de 2 000 \$. Les souscriptions reçues de porteurs existants sur la base de cette dispense seront traitées sur la base du premier arrivé, premier servi. En cas de sursouscription dans le cadre des placements privés, la société peut demander l'approbation de la Bourse de croissance TSX pour une telle sursouscription ou peut attribuer des unités ou des actions accréditives au prorata à tous les souscripteurs admissibles à toutes les dispenses disponibles.

Tout investisseur ou actionnaire existant doit contacter la société au plus tard le 25 novembre 2020 s'il a des questions ou s'il souhaite participer aux placements privés.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la *United States Securities Act*, telle qu'amendée (la « **Loi américaine sur les valeurs mobilières** ») ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis à moins d'être enregistrées en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois étatiques applicables sur les valeurs mobilières ou qu'une exemption à cet enregistrement soit disponible.

À propos de Brunswick

Brunswick est une société d'exploration minière basée à Montréal et inscrite à la Bourse de croissance TSX sous le symbole BRW. Elle a mis ses actifs africains en vente et se concentre désormais sur l'exploration et le développement de propriétés aurifères et de métaux de base dans l'Est du Canada. À court terme, elle se concentrera sur l'exploration des métaux de base dans la région de Chibougamau au Québec et dans le camp de Bathurst au nord du Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements relatifs au présent communiqué, veuillez communiquer avec

M. Killian Charles, Président (kcharles@brwexplo.ca).

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Les renseignements prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les opportunités réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les renseignements prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des renseignements prospectifs comprennent notamment : le fait que les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation soient très différents des estimations; la nature

préliminaire des résultats d'essais métallurgiques; les délais ou l'incapacité d'obtenir les approbations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements des marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; et les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR au : www.sedar.com . Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans la préparation des renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment à ces renseignements, lesquels s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que les événements décrits se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout renseignement prospectif, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.